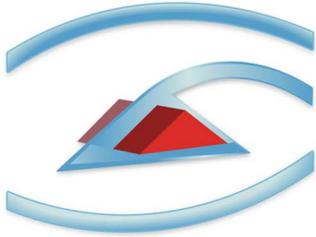


**FIDEXCO FRANCE**



Société fondée en 1964  
Experts-comptables  
Commissaires aux comptes

**P. MATHEU**  
Président

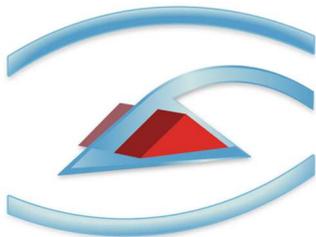
19, Rue Rossini 06000 NICE  
Tél. : 04 93 87 12 97 – Fax : 04 93 88 73 94  
E-mail : [contact@fidexco.fr](mailto:contact@fidexco.fr)  
[www.fidexco.fr](http://www.fidexco.fr)

**- ASSOCIATION BANQUE DU NUMERIQUE -**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**





## ASSOCIATION BANQUE DU NUMERIQUE

6, rue Chanoine Rance Bourrey  
06100 NICE

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

A l'Assemblée Générale de l'ASSOCIATION BANQUE DU NUMERIQUE,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION BANQUE DU NUMERIQUE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

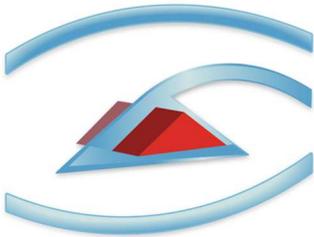
#### **Fondement de l'opinion**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.





## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code du commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er Janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

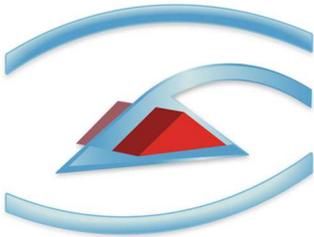
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.





## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

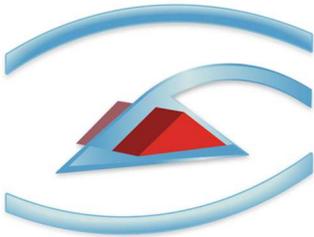
Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

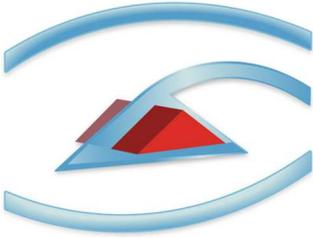




Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;





- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nice, le 08 avril 2024

Le Commissaire aux Comptes

FIDEXCO FRANCE SAS

**Philippe MATHEU**



## Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom	120 000	5 733	114 267	72 000
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	1 124	456	668	1 043
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés à être				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>Total I</b>	<b>121 124</b>	<b>6 189</b>	<b>114 935</b>	<b>73 043</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	120		120	
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	16 102		16 102	102 013
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	42 822		42 822	79 314
Charges constatées d'avance	1 287		1 287	
<b>Total II</b>	<b>60 331</b>		<b>60 331</b>	<b>181 326</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Prime de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion - Actif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>181 455</b>	<b>6 189</b>	<b>175 266</b>	<b>254 369</b>

## Bilan

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
<b>FONDS PROPRES</b>		
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>	<b>83 015</b>	
Première situation nette établie		
Fonds statutaires	83 015	
Dotations non consommables		
Autres fonds propres sans droit de reprise		
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
<b>Réserves</b>		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau		
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	<b>-21 183</b>	<b>83 015</b>
<b>Situation nette (sous-total)</b>	<b>61 831</b>	<b>83 015</b>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	67 726	71 124
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
<b>Total I</b>	<b>129 557</b>	<b>154 139</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	30 000	90 000
<b>Total II</b>	<b>30 000</b>	<b>90 000</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>Total III</b>		
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 636	6 087
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	7 073	4 143
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
<b>Total IV</b>	<b>15 709</b>	<b>10 230</b>
Ecarts de conversion - Passif (V)		
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>175 266</b>	<b>254 369</b>

## Compte de résultat

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	du 08/10/21 au 31/12/22 15 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>						
Cotisations	410	0,41	710	0,33	-300	-42,25
<b>Ventes de biens et de services</b>	<b>2 903</b>				<b>2 903</b>	
Ventes de biens						
Ventes de prestations services	2 903	2,88			2 903	
<b>Produits de tiers financeurs</b>	<b>97 500</b>		<b>213 000</b>		<b>-115 500</b>	<b>-54,23</b>
Concours publics et subventions d'exploitation	97 500	96,71	213 000	99,67	-115 500	-54,23
Vts des fondateurs ou conso. de la dot. consom						
Ressources liées à la générosité du public						
Contributions financières						
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts de ch			40	0,02	-40	-100,00
Utilisation des fonds dédiés	90 000	89,27			90 000	
Autres produits	20	0,02			20	NS
<b>Total I</b>	<b>190 833</b>	<b>189,29</b>	<b>213 750</b>	<b>100,02</b>	<b>-22 917</b>	<b>-10,72</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>						
Achats de marchandises						
Variations de stock						
Autres achats et charges externes	119 365	118,40	29 857	13,97	89 508	299,78
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	526	0,52	-373	-0,17	899	-240,76
Salaires et traitements	43 671	43,32	8 381	3,92	35 290	421,08
Charges sociales	15 050	14,93	2 709	1,27	12 341	455,48
Dotations aux amortissements et aux dépréciati	6 108	6,06	121	0,06	5 987	NS
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés	30 000	29,76	90 000	42,11	-60 000	-66,67
Autres charges	694	0,69	40	0,02	654	NS
<b>Total II</b>	<b>215 415</b>	<b>213,68</b>	<b>130 736</b>	<b>61,17</b>	<b>84 679</b>	<b>64,77</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-24 582</b>	<b>-24,38</b>	<b>83 015</b>	<b>38,84</b>	<b>-107 596</b>	<b>-129,61</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'acti						
Autres intérêts et produits assimilées						
Repr./ provisions, dépréciations et transferts de						
Différences positives de change						
Produits nets / cessions de valeurs mob. de pla						
<b>Total III</b>						
<b>CHARGES FINANCIERES</b>						
Dotations aux amort., aux dépréciations et provi						
Intérêts et charges assililées						
Différences négatives de change						
Chges nettes / cessions de valeurs mob. de pla						
<b>Total IV</b>						
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>						
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II)</b>	<b>-24 582</b>	<b>-24,38</b>	<b>83 015</b>	<b>38,84</b>	<b>-107 596</b>	<b>-129,61</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Reprises provisions, dép., et transferts de charg	3 398	3,37			3 398	
<b>Total V</b>	<b>3 398</b>	<b>3,37</b>			<b>3 398</b>	

## Compte de résultat

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	du 08/10/21 au 31/12/22 15 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dot. amortissements, aux dépréciations et provi						
<b>Total VI</b>						
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>	<b>3 398</b>	<b>3,37</b>			<b>3 398</b>	
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
<b>Total des produits (I + III + V)</b>	<b>194 231</b>	<b>192,67</b>	<b>213 750</b>	<b>100,02</b>	<b>-19 519</b>	<b>-9,13</b>
<b>Total des charges ((II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>215 415</b>	<b>213,68</b>	<b>130 736</b>	<b>61,17</b>	<b>84 679</b>	<b>64,77</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-21 183</b>	<b>-21,01</b>	<b>83 015</b>	<b>38,84</b>	<b>-104 198</b>	<b>-125,52</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NA</b>						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat						
<b>TOTAL</b>						
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLO</b>						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite						
Prestations en nature						
Personnel bénévole						
<b>TOTAL</b>						

## Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : ASSOCIATION BANQUE DU NUMERIQUE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 175 266 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 21 183 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 27/03/2024 par les dirigeants de l'association.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

## Règles et méthodes comptables

### Créances

---

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Produits et charges exceptionnels

---

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

### Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

## Notes sur le bilan

### Actif immobilisé

#### Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	72 000	120 000		120 000
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>72 000</b>	<b>120 000</b>		<b>120 000</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 124			1 124
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 124</b>			<b>1 124</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
<b>Immobilisations financières</b>				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>73 124</b>	<b>120 000</b>		<b>121 124</b>

## Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	120 000			120 000
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>	<b>120 000</b>			<b>120 000</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
<b>Diminutions de l'exercice</b>				

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles		5 733		5 733
<b>Immobilisations incorporelles</b>		<b>5 733</b>		<b>5 733</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	81	375		456
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>81</b>	<b>375</b>		<b>456</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>81</b>	<b>6 108</b>		<b>6 189</b>



## Notes sur le bilan

### Fonds propres

#### Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise			83 015		83 015
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves		83 015		83 015	
Report à Nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	83 015	-83 015		21 183	-21 183
<b>Situation nette</b>	<b>83 015</b>		<b>83 015</b>	<b>104 198</b>	<b>61 831</b>
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	71 124			3 398	67 726
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
<b>TOTAL</b>	<b>154 139</b>		<b>83 015</b>	<b>107 596</b>	<b>129 557</b>

### Dettes

## Notes sur le bilan

### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 15 709 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 636	8 636		
Dettes fiscales et sociales	7 073	7 073		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>15 709</b>	<b>15 709</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

### Charges à payer

	Montant
Dettes provis. pr congés à payer	3 022
Charges sociales s/congés à payer	1 209
<b>Total</b>	<b>4 230</b>

## Notes sur le bilan

### Comptes de régularisation

#### Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	1 287		
<b>Total</b>	<b>1 287</b>		

## Notes sur le compte de résultat

### Charges et produits d'exploitation et financiers

#### Subventions d'exploitation

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation						97 500
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissement						3 398
						<b>100 898</b>

Ci-dessous le tableau de traitement des subventions au 31.12.2023 :

Financier	Subvention Totale	Date sur la convention	Subvention de fonctionnement – 2023	Fonds dédiés - 2024	Subvention d'investissement	Subvention à recevoir
CAPG	10 000€	2023	10 000€	€	€	
MSA	7 500€	2023	7 500€	€	€	
DRFIP	40 000€	2023	40 000€	€	€	
CAF Reprise fonds dédiés au 31.12.22	45 000€	2023	45 000€			
CPAM Reprise fonds dédiés au 31.12.22	20 000€	2023	20 000€			
CD Reprise fonds dédiés au 31.12.22	25 000€	2023	25 000€			
AFNIC	20 000€	2023-2024	5 000	15 000€	€	12 000€
MSA	20 000€	2023-2024	5 000	15 000€	€	4 000 €
<b>Totaux</b>	<b>187 500 €</b>		<b>157 500 €</b>	<b>30 000€</b>	<b>€</b>	<b>16 000 €</b>